

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR PRÉVENTION - AIDE ET SOIN À DOMICILE

Voie d'accès

Formation continue

Éligible au CPF

Oui

Non

PUBLIC

- Personne travaillant au domicile d'un bénéficiaire
- Professionnels du secteur médico-social, de l'accompagnement ou toute personne exposée à des risques physiques dans son activité

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire d'un certificat datant de moins de 24 mois

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entrée possible en fonction de la demande
- Effectif minimum de 4 personnes et 10 personnes maximum
- Inscriptions possibles toute l'année selon le calendrier en cours et le délai d'acceptation des financeurs

OBJECTIFS

- Renforcer les compétences en prévention des risques professionnels liés à l'aide et au soin à domicile
- Observer et analyser les situations de travail pour identifier les risques et améliorer les pratiques
- Accompagner la mobilité de la personne aidée en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Communiquer efficacement avec les personnes aidées, les collègues et les encadrants

DURÉE

- 2 jours, 14 heures Dont 7 heures consacrées à l'aide à la mobilité

TARIFS

- **Tarif inter** : 400 euros Net /personne
- **Tarif intra** : nous consulter

MÉTHODES & MOYENS MOBILISÉS

Cette formation est proposée en présentiel.

Méthodes transmissives et interrogatives :

- Alternance de contenus théoriques et méthodologiques, échange d'expériences
- Cas pratiques et mise en situation collectives et individuelle. Utilisation de matériels (lit médicalisé, fauteuil roulant, chaise, table)

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le certificat AcP ASD est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, pour prolonger la validité du certificat de 24 mois, il est nécessaire de suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences AcP ASD Article L.4121-1 du Code du Travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.. A ce titre, il a un devoir d'information et de formation

Contact

FORMATION CONTINUE
fc.ccivf@campus120.cci.fr
05 49 37 44 68

Lieu de formation

Site de Poitiers
CCI de la Vienne - Campus 120
120 rue du Porteau
86000 Poitiers

PROGRAMME & CONTENU

I. Introduction

- Présentation des objectifs
- Recueil des attentes des participants

II- Retour d'expériences et identification des risques

- Échanges sur les pratiques et situations vécues
- Identification des situations dangereuses
- Notions de danger, risque, accident, presque-accident
- Introduction à l'analyse des situations de travail

III- Le corps humain et les risques professionnels

- Bases d'anatomie et de biomécanique
- Conséquences des gestes répétitifs, postures contraignantes, efforts inadaptés
- Notions de TMS (troubles musculo-squelettiques)
- Application à l'analyse des risques

IV- Aide à la mobilité et principes de sécurité physique

- Enjeux de l'aide à la mobilité : autonomie, sécurité, confort
- Schéma décisionnel pour choisir la bonne technique
- Modes de guidance et aides techniques (simples et complexes)
- Présentation et mise en pratique des 6 principes de sécurité physique et d'économie d'effort

V- Communication et mise en situation

- Informer et alerter : qui, quand, comment ?
- Relation aidant-aidé : respect, écoute, bienveillance
- Travail en équipe et remontée d'informations
- Mises en situation pratiques avec matériel adapté (lit médicalisé, fauteuil roulant, etc.)
- Débriefing collectif et analyse des pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.
- Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.
- Le certificat AcP ASD sera délivré
- Le certificat AcP ASD est valable 24 mois
- Évaluation de la satisfaction de la formation
- Attestation de formation



CAMPUS 120 Poitiers,
CCI de la Vienne & Campus 120
Z.I.République – 120 rue du Porteau
86000 – POITIERS



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap : referent-handicap@campus120.cci.fr

- Une expérience de +45ans dans la formation et un réseau riche de +1000 entreprises partenaires
- Un accompagnement dans vos recherches d'entreprises
- Des salles de cours équipées selon les spécialités : laboratoire, cuisine, restaurant, bar, boutique...
- Un site convivial de 6 hectares, avec parking, gymnase, hébergement, restauration